

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 octobre 2024

Convocation en date du 9 octobre 2024,
Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2024037

Objet : CONTRAT DE PROJET

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille
MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc
ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Vincent
MANCOUSO

CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER – Jean François
JANNET

3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR – Jean-Philippe
FAVROT

CCMP : Josiane BOUVIER

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN

HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés ayant donné procuration :

CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Josiane BOUVIER

Excusés:

CA3B: Patrick BOUVARD – Thierry PALLEGOIX

CCPA : André MOINGEON – Max ORSET

CCMP : Christine FRANCOIS

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL

CCD : Sonia PERI

RAPC : Frédéric MONGHAL

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de la mutation externe du Responsable du pôle industriel et travaux neufs, il a été procédé à son remplacement, et l'agent recruté est la personne qui occupait le poste de chargé de mission renouvellement contrat Ovade et extensions dans le cadre d'un contrat de projet (délibération D2022026 du 5/07/2022)

Considérant que le poste de chargé de mission renouvellement contrat Ovade et extensions dans le cadre d'un contrat de projet est désormais vacant et que ses missions sont à adapter à la suite du démarrage du Marché Global de Performance pour la modernisation, l'exploitation et la maintenance de l'usine Ovade et pour la conception, réalisation et exploitation-maintenance d'une unité de préparation de CSR et d'une installation de production d'énergie au 1^{er} août 2024.

Considérant qu'en raison du démarrage du nouveau marché global de performance au 1^{er} août 2024 de nombreux suivis doivent être mis en place tant technique, que financier ou administratif ; que parallèlement les études d'avant-projet et l'élaboration du DDAE de l'extension des activités de stockage vont débiter et que les travaux sur le site de La Tienne vont se poursuivre,

Il y a lieu de créer un contrat de projet sur le grade de référence des ingénieurs à temps complet.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

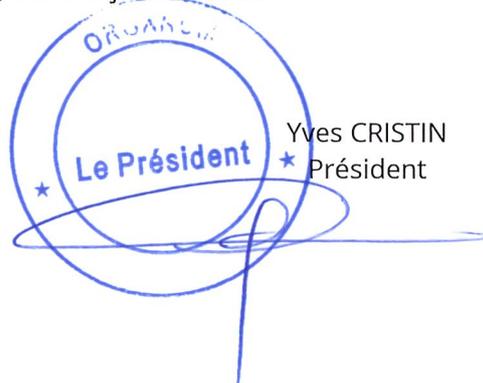
CREE un contrat de projet pour exercer les fonctions de Chargé de projet déchets (UVOR, UPE, ISDND) à compter du 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 3 ans (Durée minimale de 1 an et durée maximale de 6 ans).

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs

AUTORISE le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.



Yves CRISTIN
Président